

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 237

27 janvier 2012

### SOMMAIRE

F.07 Peintures et Façades .....	11342	Loca-Air S.A. ....	11366
Finesti S.A. ....	11330	Loca-Air S.A. ....	11367
For Leaders Only Europe S.à r.l. ....	11342	Loca-Air S.A. ....	11367
FPV Invest S.A. ....	11342	Lorry-Rail S.A. ....	11367
Global Hotels & Resorts Real Estate Holdings S.A. ....	11342	Luphar S.A. ....	11368
Gonder Holding S.A. ....	11343	Luphar S.A. ....	11367
Gru - Lux s.à.r.l. ....	11343	Lutzenberg S.A., SPF .....	11367
Gtech Global Services Corporation Limited (Luxembourg Branch) .....	11343	Lux City Projects S.A. ....	11368
Happy Baby S.à r.l. ....	11344	Lux-Energy Solar S.à r.l. ....	11371
Harsco Luxembourg S.à r.l. ....	11343	Macrom S.A. ....	11372
Hillman Invest S.à r.l. ....	11344	Made 4 You S.à.r.l. ....	11372
Him-Racing-Kart S.à r.l. ....	11344	Madison Touche S.A. ....	11373
Holz & Bau Design TIETZE S.à r.l. ....	11344	Madison Touche S.A. ....	11373
I.A.L. International Acquisitions Luxembourg Holding S.A. ....	11347	Manor Care Luxco S.à r.l. ....	11371
Iberocats S.A. ....	11348	Marelle Holding S.à r.l. ....	11372
Incasa Housing S.A. ....	11347	Maso Design S.A. ....	11374
Incasa S.A. ....	11348	Maso Design S.A. ....	11373
Inter-Haus-Luxembourg S.A. ....	11348	Matrice International S.A. ....	11376
International Consolidated Investment Company S.A. ....	11349	Medit I.C. Luxembourg S.A. ....	11374
International Investment Advisors S.A. ..	11347	Medit I.C. Luxembourg S.A. ....	11374
Investor's Business Office S.A. ....	11349	Menuiserie Schmit Claude S.à r.l. ....	11373
Isoflam S.à.r.l. ....	11350	MidOcean Holdco (LAF) S.à r.l. ....	11372
IT sur Alzette S.A. ....	11350	MPM Consulting S.à r.l. ....	11375
Izoard S.à.r.l. ....	11350	New Sun Investment S.A. ....	11376
Kroon Holding S.A. ....	11351	Nilo Investment S.A. ....	11374
Kroon Holding S.A. ....	11351	Notrine S.A. ....	11375
La Pérouse Luxembourg S. à r.l. ....	11350	Panarea S.A. ....	11375
Lejoh Holding S.A. ....	11366	Parc du Canal Holding S.à r.l. ....	11375
Lejoh Holding S.A. ....	11366	Seamer Holding S.à r.l. ....	11344
Lisac s.à r.l. ....	11366	Sintonia S.A. ....	11368
		Skype Technologies .....	11351
		Springboard Acquisitions S.à r.l. ....	11330
		VBS S.A. ....	11376

**Finesti S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 50.864.

—  
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 avril 2011

6<sup>ème</sup> point: Nomination d'administrateurs

Le Président soumet au suffrage de l'assemblée, la résolution suivante:

(4<sup>ème</sup> résolution):

"Les mandats de tous les administrateurs viennent à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de 2011.

En conséquence, l'Assemblée Générale, sur proposition des actionnaires, nomme en tant qu'administrateurs pour un mandat d'une durée de 3 ans jusqu'à l'assemblée générale de 2014:

- Madame Nicole Pauquet, née le 13 janvier 1956 à Kelmis/Belgique, demeurant à L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch

- Monsieur Michel Maquil, né le 15 mai 1950 à Esch/Alzette, demeurant à L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte-Neuve

- Monsieur Bernard Simon, né le 22 septembre 1969 à Luxembourg, demeurant à L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte-Neuve

- Monsieur Camille Thommes, né le 2 septembre 1961 à Dudelange, demeurant à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal

- Monsieur Dominique Valschaerts, né le 4 juillet 1960 à Charleroi/Belgique, demeurant à L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte-Neuve"

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

7<sup>ème</sup> point: Remplacement du commissaire aux comptes par le réviseur d'entreprise agréé suite à la modification des statuts de la société

Le Président soumet au suffrage de l'assemblée, la résolution suivante:

(5<sup>ème</sup> résolution):

«Suite à la modification des statuts visant à remplacer le commissaire aux comptes par un réviseur d'entreprise agréé, l'Assemblée Générale nomme la société Ernst & Young comme réviseur d'entreprise agréé pour remplacer et terminer le mandat du commissaire aux comptes Ernst & Young dont le mandat vient à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de 2012.»

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Luxembourg, le 28 avril 2011.

Michel MAQUIL / Nicole PAUQUET - Camille THOMMES / Maurice BAUER

Le Président / Les Scrutateurs / Le Secrétaire

Référence de publication: 2011177127/37.

(110205925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**Springboard Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 218.387.568,00.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 23-29, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 141.504.

—  
In the year two thousand eleven, on the twenty-third day of November.

Before us, Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Springboard Finance LLC, a limited partnership governed by the laws of Delaware, United States of America, having its registered office at 102, Orange Street, Wilmington, New Castle County, the Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, USA, 19801 Delaware and registered with the register of Delaware division of corporations under number 4725120, (the "Sole Shareholder")

hereby represented by Me Philipp BASLER-GRETIC, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given on 22 November 2011,

The said proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Sole Shareholder is the owner of all the shares issued by Springboard Acquisitions S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of two hundred eighteen million three hundred eighty-seven thousand five hundred sixty-eight United-States Dollars (USD 218,387,568.-), with registered office at 23-29 Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, of 8 September 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2382 of 30 September 2008 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 141.504 (the "Company"). The articles of incorporation have lastly been amended by a deed of the Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg of 17 August 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 11 November 2010 under number 2428.

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed in advance of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

#### *Agenda*

1 To change the financial year of the Company;

2 Subject to the above change, (i) to end the current financial year of the Company on 31 December 2011, (ii) to resolve that an interim financial year will begin on 1 January 2012 and end on 30 June 2012, and that accordingly (iii) a new financial year will begin on 1 July 2012 and end on 30 June 2013; and

3 To amend the provisions of the articles of association of the Company in relation to, among others:

- the financial year,
- the management of the Company, and
- the meetings of the shareholders,

and subsequently, to fully restate the articles of association of the Company, save for the corporate object of the Company which will remain unchanged.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder resolved to change the financial year of the Company so that it shall forthwith begin on the first day of July and ends on the last day of June of each year.

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolved (i) to end the current financial year of the Company on 31 December 2011, (ii) that an interim financial year will begin on 1 January 2012 and end on 30 June 2012, and that accordingly (iii) a new financial year will begin on 1 July 2012 and end on 30 June 2013.

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend the provisions of the articles of association of the Company in relation to, among others:

- the financial year,
- the management of the Company, and
- the meetings of the shareholders,

and subsequently, to fully restate the articles of association of the Company, save for the corporate object of the Company which will remain unchanged.

Subsequently to the preceding paragraph, the Sole Shareholder further resolved that the articles of incorporation shall from now on read as follows:

### **Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "Springboard Acquisitions S.à r.l."

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

**Art. 3. Object.** The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and loans and the administration, control and development of its portfolio. The Company may, in this context, assume risks, existing or future, resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

## Chapter II. Capital, Shares

**Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at two hundred eighteen million, three hundred eighty-seven thousand five hundred sixty-eight United-States Dollars (USD 218,387,568.-) divided into two hundred eighteen million, three hundred eighty-seven thousand five hundred sixty-eight (218,387,568) shares with a nominal value of one United-States Dollar (USD 1.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

**Art. 8. Incapacity, Death, Suspension of civil rights, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The incapacity, death, suspension of civil rights, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

## Chapter III. Managers, Auditors

**Art. 9. Managers.** The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the “Board of Managers”).

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the “Class A Managers”) or class B Managers (the “Class B Managers”).

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

**Art. 10. Powers of the Managers.** The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company’s object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder (s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

**Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company.** The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of any of the Managers.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

**Art. 12. Meetings of the Board of Managers.** In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the “Chairman”). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the “Secretary”).

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days’ written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 13. Resolutions of the Managers.** The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by any of the Managers.

**Art. 14. Management Fees and Expenses.** Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed

for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

**Art. 15. Conflicts of Interest.** If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 16. Managers' Liability - Indemnification.** No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

**Art. 17. Auditors.** Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more supervisory auditors who need not be shareholders themselves.

The supervisory or approved statutory auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved statutory auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

#### Chapter IV. Shareholders

**Art. 18. Powers of the Shareholders.** The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

**Art. 19. General Meetings.** If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 20. Notice of General Meetings.** Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.



The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 21. Attendance - Representation.** All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

**Art. 22. Proceedings.** Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

**Art. 23. Vote.** At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

**Art. 24. Minutes.** The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

#### Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

**Art. 25. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of July and ends on the last day of June of each year.

**Art. 26. Adoption of Financial Statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company.

**Art. 27. Distribution of Profits.** From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

#### Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 28. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

### Chapter VII. Applicable law

**Art. 29. Applicable Law.** All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand one hundred euro (EUR 1.100.-).

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the party appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-troisième jour de novembre.

Pardevant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Springboard Finance LLC, une limited partnership régie par les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 102, Orange Street, Wilmington, New Castle County, the Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, USA, 19801 Delaware, et enregistrée auprès du Delaware division of corporations sous le numéro 4725120 (l'«Associé Unique»),

représentée par Me Philipp BASLER-GRETIC, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 22 novembre 2011,

laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

L'Associé Unique a demandé au notaire soussigné d'acter que l'Associé Unique est le propriétaire de toutes les parts sociales émises par Springboard Acquisitions S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de deux cent dix-huit millions trois cent quatre-vingt-sept mille cinq cent soixante-huit dollars des États-Unis d'Amérique (USD 218.387.568,-), ayant son siège social à 23-29, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 8 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2382 du 30 septembre 2008 et enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.504 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 17 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 11 novembre 2010 sous le numéro 2428.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, ayant reconnu être entièrement informé au préalable des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour ci-après:

#### *Agenda*

1 Modifier l'année sociale de la Société;

2 Sous réserve de la modification ci-dessus, (i) clôturer l'année sociale en cours au 31 décembre 2011, (ii) décider qu'une année sociale intermédiaire commencera le 1 janvier 2012 et se terminera le 30 juin 2012, et qu'en conséquence (iii) une nouvelle année sociale commencera le 1 juillet 2012 et se terminera le 30 juin 2013;

3 Modifier les dispositions des statuts de la Société relatives, entre autres à:

- l'année sociale;
- la gestion de la Société, et
- les réunions des associés,

et par conséquent, refondre complètement les statuts de la Société, sauf pour l'objet social de la Société qui restera inchangé;

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:



#### *Première résolution*

L'Associé Unique a décidé de modifier l'année sociale de la Société afin qu'elle débute le premier jour de juillet et se termine le dernier jour de juin de chaque année.

#### *Seconde résolution*

L'Associé Unique a décidé (i) de clôturer l'année sociale en cours au 31 décembre 2011, (ii) qu'une année sociale intérimaire commencera le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et se terminera le 30 juin 2012, et qu'en conséquence (iii) une nouvelle année sociale commencera le 1<sup>er</sup> juillet 2012 et se terminera le 30 juin 2013.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique a décidé de modifier les dispositions des statuts de la Société relatives, entre autres à:

- l'année sociale,
- la gestion de la Société, et
- les réunions des associés,

et par conséquent, refondre complètement les statuts de la Société sauf pour l'objet social de la Société qui restera inchangé.

En conséquence du paragraphe qui précède, l'Associé Unique a en outre décidé que les statuts de la Société auront dorénavant la teneur suivante:

### **Chapitre I<sup>er</sup> . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «Springboard Acquisitions S.à.r.l.»

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et de prêts et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La Société pourra, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futures, résultants d'engagements assumés par des tiers ou inhérent à toute ou partie des activités réalisées par des tiers, dans une ou plusieurs opérations ou de façon ordinaire.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

### **Chapitre II. Capital, Parts sociales**

**Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à deux cent dix-huit millions trois cent quatre-vingt-sept mille cinq cent soixante-huit dollars des États-Unis d'Amérique (USD 218.387.568,-) divisé en deux cent dix-huit millions trois cent quatre-vingt-sept mille cinq cent soixante-huit (218.387.568) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollars des États-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Incapacité, Décès, Suspension des droits civils, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé.** L'incapacité, le décès, la suspension des droits civils, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un associé n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

### Chapitre III. Gérants, Commissaires

**Art. 9. Gérants.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

**Art. 10. Pouvoirs des Gérants.** Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

**Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société.** Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de l'un des Gérants.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance.** Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 13. Résolutions des Gérants.** Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par l'un des Gérants.

**Art. 14. Rémunération et Dépenses.** Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 15. Conflits d'Intérêt.** Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

**Art. 16. Responsabilité des Gérants-Indemnisation.** Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnifiera tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant (s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisa-

tion ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

**Art. 17. Commissaires.** Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

#### Chapitre IV. Des associés

**Art. 18. Pouvoirs des Associés.** Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

**Art. 19. Assemblées Générales.** Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

Les assemblées générales des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

**Art. 20. Convocation des Assemblées Générales.** A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

**Art. 21. Présence - Représentation.** Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

**Art. 22. Procédure.** Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

**Art. 23. Vote.** Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

**Art. 24. Procès-Verbaux.** Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

#### Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

**Art. 25. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le premier jour de juillet et s'achève le dernier jour de juin de chaque année.

**Art. 26. Approbation des Comptes Annuels.** A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société.

**Art. 27. Distribution des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

#### Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 28. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

#### Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 29. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

##### Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimés approximativement à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: Ph. Basler-Gretic, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 28 novembre 2011. Relation: RED/2011/2529. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Releveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 28 novembre 2011.

Référence de publication: 2011174466/619.

(110202710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

**For Leaders Only Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8437 Steinfort, 52A, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 120.954.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 21.12.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011177128/10.

(110206266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

**FPV Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 137.141.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011177129/10.

(110206362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

**Global Hotels & Resorts Real Estate Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 149.383.

RECTIFICATIF

Contrairement à ce qui est mentionné dans la publication en date du 23 novembre 2011, référence n° L110185909.05 au registre de commerce, les personnes ci-dessous ont été nommées administrateurs de la Société en vertu des décisions prises par les associés de la Société en date du 07 octobre 2011, et non en date du 17 juin 2011:

1. Election de Monsieur James F. Robertson, né le 1<sup>er</sup> août 1960 à Dundee, Royaume-Uni, demeurant au 5 New Street Square, EC4A 3TW Londres, Royaume-Uni, en tant que Administrateur pour une période de 2 ans jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2012.

2. Election de Monsieur Peter J. Dickinson, 18 avril 1940 à Hayes, Royaume-Uni, demeurant Catkins 5, The Haven, CJ21 4PJ Hyte Kent, Royaume-Uni, en tant que Administrateur pour une période de 2 ans jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Global Hotels & Resorts Real Estate Holdings S.A.

Martinus Cornelis Johannes Weijermans

Director

Référence de publication: 2011177135/21.

(110205657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

**F.07 Peintures et Façades, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 122.896.

Constituée en date du 7 décembre 2006 suivant acte reçu par le notaire Me Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster. Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 22 février 2007.

L'assemblée générale extraordinaire du 21 décembre 2011 a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Cession de 51 parts sociales de la société par Monsieur Steve E. Molitor, né à Luxembourg, le 18 mai 1970, demeurant à L-1815 Luxembourg, 209, rue d'Itzig à Monsieur Paulo Apolinario Da Silva, né à Luxembourg, le 30 mai 1976, demeurant à F-57330 Roussy-le-Village, 8, rue des Eglantines.



2) Démission du susdit Steve E. Molitor, de ses fonctions de gérant technique de la société à compter du 20 décembre 2011.

3) Nomination du susdit Paulo Apolinario Da Silva, en qualité de gérant unique de la société. Ce mandat reste valable jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale.

4) La société préqualifiée est valablement engagée par la seule signature de son gérant unique.

Wickrange, le 21 décembre 2011.

Pour extrait conforme  
Signature

Référence de publication: 2011177121/21.

(110205804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**Gonder Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 90.020.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011177137/10.

(110206358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**Gru - Lux s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9099 Ingeldorf, 5, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 96.179.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 21.12.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011177139/10.

(110206253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**Gtech Global Services Corporation Limited (Luxembourg Branch), Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-8070 Bertrange, 10A, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 100.171.

Le bilan de la maison mère au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 21.12.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011177140/11.

(110206949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**Harsco Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3593 Dudelange, 100, rue de Volmerange.

R.C.S. Luxembourg B 132.255.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Harsco Luxembourg S.à r.l.  
Signature  
Mandataire

Référence de publication: 2011177141/12.

(110206631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**Holz & Bau Design TIETZE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7640 Christnach, 28, Moellerdallerstrooss.  
R.C.S. Luxembourg B 143.112.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA  
L-2530 LUXEMBOURG  
4, RUE HENRI SCHNADT  
Signature

Référence de publication: 2011177142/13.

(110206391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

**Happy Baby S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2560 Luxembourg, 6-8, rue de Strasbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 121.767.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011177144/10.

(110206622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

**Hillman Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8530 Ell, 11, Haaptstrooss.  
R.C.S. Luxembourg B 148.937.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011177146/10.

(110206553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

**Him-Racing-Kart S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3394 Roeser, 33A, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 57.089.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NOUVELLE FIDUCIAIRE REISERBANN sàrl  
32A, rue Meckenheck  
L-3321 BERCHEM  
Signature

Référence de publication: 2011177147/13.

(110206544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

**Seamer Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.451.589,96.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 138.331.

In the year two thousand eleven, on the thirteenth of December;

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Seamer Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue John

F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 138.331 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of M<sup>e</sup> Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, dated 15 April 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1314, page 63036 dated 29 May 2008. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time by a deed of the said notary Joseph ELVINGER, dated 3 November 2010, published in the Mémorial number 2822, page 135427, dated 23 December 2010.

The meeting is opened at 03:00 p.m., by M<sup>e</sup> Jan MERCKX, lawyer, with professional address in Luxembourg, being in the chair (the "Chairman").

The Chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer M<sup>e</sup> Hélène ARVIS, avocate liste IV, with professional address in Luxembourg.

These appointments having been made, the Chairman declared that and requested the notary to state that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by them are indicated on the attendance list (the "Shareholders"). This list and the proxies, after having been signed by the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

II.- This attendance list shows that all of the one hundred forty-five million one hundred fifty-eight thousand nine hundred ninety-six (145,158,996) shares of the Company representing 100% of the share capital of the Company, are represented at the present extraordinary general meeting so that the meeting can validly decide on all the issues of the agenda which are known by the Shareholders.

III.- All present or represented Shareholders of the Company declare to have been duly informed of the holding of the present meeting and of its agenda and decide unanimously to waive all convening notices procedure in relation to this meeting.

IV.- The agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

1. To resolve on the dissolution and liquidation of the Company.
2. To appoint Fides (Luxembourg) S.A. as liquidator of the Company (the "Liquidator").
3. To determine the powers of the Liquidator.
4. Miscellaneous.

After due and careful deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

#### *First resolution*

The Shareholders resolve to dissolve and to put the Company into liquidation as of the date of the present deed.

#### *Second resolution*

The Shareholders resolve to appoint as liquidator of the Company, Fides (Luxembourg) S.A., a société anonyme incorporated under Luxembourg law, with registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 41.469, in accordance with article 18 of the articles of association of the Company.

#### *Third resolution*

The Shareholders resolve that the Liquidator shall receive the powers and compensations as determined hereafter.

The Liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The Liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 without requesting the authorisation of the general meeting of shareholders in the cases in which it is requested.

The Liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance.

The Liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The Liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The Liquidator may distribute the Company's assets to the Shareholders in cash or in kind to its willingness.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting is closed.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at two thousand and thirty Euros.

### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

#### **suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le treize décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de Seamer Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.331 (la "Société"), constituée par acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date de 15 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro 1314, page 63036 en date de 29 mai 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte dudit notaire Joseph ELVINGER, en date de 3 novembre 2010, publié au Mémorial, numéro 2822, page 135427 en date de 23 décembre 2010.

L'assemblée a été ouverte le 15.00 heures par Maître Jan MERCKX, lawyer, dont l'adresse professionnelle est au Luxembourg, en sa qualité de président (le "Président").

Le Président a nommé le secrétaire et l'assemblée a élu comme scrutateur Maître Hélène ARVIS, avocate liste IV, dont l'adresse professionnelle est au Luxembourg.

Ces nominations étant faites, le Président a déclaré que et a demandé le notaire de statuer que:

I. Les Associés présents ou représentés et les parts sociales détenues par eux sont indiqués sur la liste de présence (les "Associés"). Cette liste et les procurations, après avoir été signés par les personnes comparantes et le notaire soussigné, sera attachée au présent acte à des fins d'enregistrement.

II. Cette liste montre que toutes les cent quarante-cinq millions cent cinquante-huit mille neuf cent quatre-vingt-seize (145.158.996) parts sociales de la Société représentant 100% du capital sociale de la Société, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire afin que l'assemblée puisse valablement se prononcer sur toutes les questions de l'agenda connues des Associés.

III. Tous les Associés de la Société présents ou représentés déclarent d'avoir été dûment informés de la tenue de la présente assemblée, ainsi que de son agenda et décident à l'unanimité de renoncer à toute procédure de convocation relative à cette assemblée.

IV. L'agenda de l'assemblée établi est le suivant:

#### *Agenda*

1. Décider la dissolution et la liquidation de la Société.
2. Nommer Fides (Luxembourg) S.A. comme liquidateur de la Société (le "Liquidateur").
3. Déterminer les pouvoirs du Liquidateur.
4. Divers.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

#### *Première résolution*

Les Associés décident de dissoudre et de mettre la Société en liquidation à compter de la date du présent acte.

#### *Deuxième résolution*

Les Associés décident de nommer comme liquidateur de la Société, Fides (Luxembourg) S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée auprès au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 41.469, conformément à l'article 18 des statuts de l'association de la Société.

#### *Troisième résolution*

Les Associés décident que le Liquidateur recevra les pouvoirs et les rémunérations comme déterminés ci-après.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le Liquidateur peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans demander l'autorisation de l'assemblée générale des Associés dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de procéder à une inscription automatique; renoncer à tous droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions résolutoires; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le Liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux Associés en numéraire ou en nature selon sa volonté.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à deux mille trente euros.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. MERCKX, H. ARVIS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 décembre 2011. LAC/2011/55797. Reçu douze euros 12,00 €.

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 16 décembre 2011.

Référence de publication: 2011174483/141.

(110202545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

#### **I.A.L. International Acquisitions Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 51.501.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature.*

Référence de publication: 2011177149/10.

(110206368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

#### **Incasa Housing S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 147.057.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 21.12.2011.

*Signature.*

Référence de publication: 2011177150/10.

(110206282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

#### **International Investment Advisors S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 150.717.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature.*

Référence de publication: 2011177151/10.

(110206360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

**Iberocats S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 111.534.

Suite à une réunion du Conseil d'Administration en date du 1<sup>er</sup> décembre 2011 il a été convenu ce qui suit:

- le siège social de la société est transféré au 23, rue Aldringen L-1118 Luxembourg
- l'adresse de l'administrateur INTER-HAUS-LUXEMBOURG S.A. est transférée au:  
23, rue Aldringen L-1118 Luxembourg
- l'adresse de l'administrateur Andrea Thielenhaus est transférée au:  
23, rue Aldringen L-1118 Luxembourg

Les mandats des administrateurs prendront fin en date du 1<sup>er</sup> décembre 2017

L'adresse du chargé du contrôle des comptes:

- AUTONOME DE REVISION, commissaire  
est transférée à l'adresse suivante:

23, rue Aldringen  
L-1118 Luxembourg

Le mandat du commissaire prendra fin en date du 1<sup>er</sup> décembre 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

IBEROCATS S.A.

Signature

Référence de publication: 2011177152/24.

(110205941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**Incasa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 123.501.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 21.12.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011177153/10.

(110206259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**Inter-Haus-Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 62.821.

Suite à une réunion du Conseil d'Administration en date du 1<sup>er</sup> décembre 2011 il a été convenu ce qui suit:

- le siège social de la société est transféré au 23, rue Aldringen L-1118 Luxembourg
- la démission de M. Marc Liesch, en sa qualité d'administrateur et administrateur-délégué est acceptée, avec effet immédiat
- élection d'un nouvel administrateur et administrateur-délégué: M. Christoph Nellinger, 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg

Le conseil d'Administration se compose comme suit:

Mme Andrea THIELENHAUS, Administrateur et Administrateur-délégué,

23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg

M. Christoph Nellinger, Administrateur et Administrateur-délégué,

23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg

M. Gerhard Nellinger, Administrateur et Administrateur-délégué,

23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg

Leurs mandats prendront fin en date du 1<sup>er</sup> décembre 2017

L'adresse du chargé du contrôle des comptes:



AUTONOME DE REVISION, commissaire

est transférée à l'adresse suivante:

23, rue Aldringen

L-1118 Luxembourg

Le mandat du commissaire prendra fin en date du 1<sup>er</sup> décembre 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2011.

INTER-HAUS-LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2011177154/31.

(110205972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**International Consolidated Investment Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 105.377.

Suite à une réunion du Conseil d'Administration en date du 20 décembre 2011 il a été convenu ce qui suit:

- le siège social de la société est transféré au 23, rue Aldringen L-1118 Luxembourg
- la démission de M. Marc Liesch, en sa qualité d'administrateur et administrateur-délégué est acceptée, avec effet immédiat

- élection d'un nouvel administrateur et administrateur-délégué:

M. Christoph Nellinger, 23, rue Aldringen L-1118 Luxembourg

Le conseil d'Administration se compose comme suit:

- INTER-HAUS-Luxembourg S.A., Administrateur et Administrateur-délégué,

23, rue Aldringen L-1118 Luxembourg

- Mme Andrea THIELENHAUS, Administrateur et Administrateur-délégué,

23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg

- M. Christoph Nellinger, Administrateur et Administrateur-délégué,

23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg

Leurs mandats prendront fin en date du 20 décembre 2017

L'adresse du chargé du contrôle des comptes:

- AUTONOME DE REVISION, commissaire

est transférée à l'adresse suivante:

23, rue Aldringen L-1118 Luxembourg

Le mandat du commissaire prendra fin en date du 20 décembre 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2011.

INTERNATIONAL CONSOLIDATED INVESTMENT COMPANY S.A.

Signature

Référence de publication: 2011177155/30.

(110206047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**Investor's Business Office S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 261, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 78.554.

Les comptes annuels clôturés au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011177156/11.

(110206496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**Isoflam S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4150 Esch-sur-Alzette, 8, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 133.827.

Les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011177157/11.

(110206477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**IT sur Alzette S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 142.016.

- La société MONTEREY AUDIT Sarl,  
ayant son siège social au 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,  
dénonce son mandat de Commissaire aux Comptes de la société

IT sur Alette S.A.,

R.C.S. Luxembourg B 142.016.

Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Philippe GAIN

Gérant

Référence de publication: 2011177159/14.

(110205746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**Izoard S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8530 Ell, 11, Haaptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 101.335.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011177160/10.

(110206563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**La Pérouse Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 105.300,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 129.385.

*Extrait du contrat d'apport*

En vertu du contrat d'apport, daté du 19 décembre 2011, FARES FINANCE S.A. a contribué la totalité des ses parts sociales détenues dans la Société de la manière suivante:

4.212 parts sociales ordinaires d'une valeur de EUR 25,- chacune, à la société FARES LUXEMBOURG S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.230.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011177163/18.

(110205664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**Kroon Holding S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 144.246.

- Monterey Audit Sàrl, agent domiciliataire, dénonce le siège social de la société

Kroon Holding S.A.

R.C.S. Luxembourg B 144.246

et domiciliée au 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Philippe GAIN

Gérant

Référence de publication: 2011177161/13.

(110205710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

**Kroon Holding S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 144.246.

- La société MONTEREY AUDIT Sàrl,  
ayant son siège social au 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,  
dénonce son mandat de Commissaire aux Comptes de la société

Kroon Holding S.A.

R.C.S. Luxembourg B 144.246.

Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Philippe GAIN

Gérant

Référence de publication: 2011177162/14.

(110205753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

**Skype Technologies, Société Anonyme.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 23-29, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 111.886.

In the year two thousand eleven, on the twenty-third day of November.

Before us, Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Skype Technologies, a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 23-29 Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of 30 September 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 367 of 18 February 2006 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 111.886 (the "Company"). The articles of incorporation have lastly been amended by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg of 16 September 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 3 November 2010 under number 2355.

The meeting is declared open at 6.15 p.m. with Me Philippe BASLER-GRETIC, lawyer, residing in Luxembourg in the chair,

who appointed as secretary Me Caroline TAUDIÈRE, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Me Maxime BERTOMEU-SAVALLE, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1 To change the financial year of the Company and consequently to set the date of the annual general meeting of the shareholders on the third Tuesday of November of each year at 10:00 a.m.;

2 Subject to the above change, (i) to end the current financial year of the Company on 31 December 2011, (ii) to resolve that an interim financial year will begin on 1 January 2012 and end on 30 June 2012, and that accordingly (iii) a new financial year will begin on 1 July 2012 and end on 30 June 2013; and

3 To amend the provisions of the articles of association of the Company in relation to, among others:

- the financial year,
  - the date of the annual general meeting,
  - the abolishment of the different classes of shares without changing the total amount of the share capital, the nominal value per share, and the total amount of shares, each share having the same rights and obligations,
  - the management of the Company, and
  - the meetings of the shareholders,
- and subsequently, to fully restate the articles of association of the Company, save for the corporate object of the Company which will remain unchanged.

(i) That the sole shareholder represented, the proxyholder of the represented shareholder and the number of the shares held by the shareholder are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the proxyholder of the represented shareholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(ii) That the proxy of the represented shareholder, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iii) That the whole issued capital was represented at the meeting and the shareholder represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(iv) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(v) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting of the shareholders resolved to change the financial year of the Company so that it shall forthwith begin on the first day of July and ends on the last day of June of each year.

The general meeting of the shareholders further resolved to set the date of the annual general meeting of the shareholders on the third Tuesday of November of each year at 10:00 a.m.

*Second resolution*

The general meeting of the shareholders resolved (i) to end the current financial year of the Company on 31 December 2011, (ii) that an interim financial year will begin on 1 January 2012 and end on 30 June 2012, and that accordingly (iii) a new financial year will begin on 1 July 2012 and end on 30 June 2013.

*Third resolution*

The general meeting of the shareholders resolved to amend the provisions of the articles of association of the Company in relation to, among others:

- the financial year,
- the date of the annual general meeting,
- the abolishment of the different classes of shares without changing the total amount of the share capital, the nominal value per share, and the total amount of shares, each share having the same rights and obligations,
- the management of the Company, and
- the meetings of the shareholders,

and subsequently, to fully restate the articles of association of the Company save for the corporate object of the Company which will remain unchanged.

Subsequently to the preceding paragraph, the general meeting of the shareholders further resolved that the articles of association shall from now on read as follows:

**Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established a société anonyme (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders.

The Company will exist under the name of "Skype Technologies"

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that, in the view of the Board of Directors, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors.

### **Art. 3. Object.**

3.1. The objects of the Company are to conduct the following activities:

To hold participatory interests in any enterprise in whatever form whatsoever, in Luxembourg or foreign companies, and to manage, control and develop such interests. The Company may in particular borrow funds from and grant any assistance, loan, advance or guarantee to enterprises in which it has an interest or which hold an interest in the Company;

To acquire negotiable or nonnegotiable securities of any kind (including those issued by any government or other international, national or municipal authority), patents, copyright and any other form of intellectual property and any rights ancillary thereto, whether by contribution, subscription, option, purchase or otherwise and to exploit the same by sale, transfer, exchange, license or otherwise;

The Company may borrow or raise money with or without guarantee and in any currency by the issue of notes, bonds, debentures or otherwise;

To provide or procure the provision of services of any kind necessary for or useful in the realization of the objects referred to above or closely associated therewith;

The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise (including but not limited to any pledge or other form of security) to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company, or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies»), or any other entity;

It being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.2. Any activity carried on by the Company may be carried on directly or indirectly in Luxembourg or elsewhere through the medium of its head office or of branches in Luxembourg or elsewhere, which may be open to the public.

3.3. The Company shall have all such powers as are necessary for the accomplishment or development of its objects and it may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill its corporate object or which can facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders, voting with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation for any amendment of the Articles of Incorporation and pursuant to article 31 of the Articles of Incorporation, without prejudice to any mandatory provisions of the Laws.

## **Chapter II. - Capital, Shares**

**Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at two billion seven hundred one million two hundred fourteen thousand four hundred fifty euro (EUR 2,701,214,450) divided into one hundred eight million forty-eight thousand five hundred seventy-eight (108,048,578) shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** Each share entitles to one vote.

The shares will be in the form of registered shares or in the form of bearer shares, at the option of the shareholders, with the exception of those shares for which the Laws prescribe the registered form.

The shares are freely transferable.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

With respect to the bearer shares, the Company shall issue bearer share certificates to the relevant shareholders in the form and with the indications prescribed by the Laws. The Company may issue multiple bearer share certificates.

The transfer of bearer shares shall be made by the mere delivery of the bearer share certificate(s).

With respect to the registered shares, a shareholders' register, which may be examined by any shareholder, will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number and class (if any) of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register. Certificates reflecting the recordings in the shareholders' register may be delivered to the shareholders upon their request. The Company may issue multiple registered share certificates.

Any transfer of registered shares will be registered in the shareholders' register by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the general meeting of shareholders.

**Art. 7. Acquisition of own shares.** The Company may acquire its own shares. The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the Laws.

### Chapter III. - Board of directors, Auditors

**Art. 8. Board of Directors.** The Company shall be managed by a board of directors, composed of not less than three members, who need not be shareholders themselves (the "Board of Directors"). If and as long as the Company has only one (1) shareholder, the Board of Directors may comprise one (1) member only.

The members of the Board of Directors will be appointed by the general meeting of shareholders, who will determine their number and the duration of their mandate, which may not exceed six (6) years. They are eligible for reappointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed members of the Board of Directors as class A director (the "Class A Director") or class B director (the "Class B Director").

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining members of the Board of Directors may elect by co-optation a new director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders, which shall ratify such co-optation or elect a new member of the Board of Directors instead.

The shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

**Art. 9. Powers of the Board of Directors.** The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholders or to the auditor(s) are in the competence of the Board of Directors.

**Art. 10. Delegation of Powers - Representation of the Company.** The Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more persons or committees of its choice.

The Board of Directors may also delegate other special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

The remuneration and other benefits granted to the person(s) to whom the daily management has been entrusted must be reported annually by the Board of Directors to the general meeting of shareholders.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of one of the Directors.

However, if the shareholders have qualified the Directors as Class A Directors or as Class B Directors, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one (1) Class A Director and one (1) Class B Director.

The Company will further be bound towards third parties by the single signature of any person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person to whom special signatory power has been delegated by the Board of Directors, within the limits of such special power.

**Art. 11. Meetings of the Board of Directors.** The Board of Directors shall appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Board of Directors himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors (the "Secretary").

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two (2) of its members so require.



The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors may appoint another member of the Board of Directors as chairman pro tempore by majority vote of the directors present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Directors shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

The meetings of the Board of Directors shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Directors may from time to time determine.

Any member of the Board of Directors may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another member of the Board of Directors as his proxy. Any member of the Board of Directors may represent one or several members of the Board of Directors.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of at least half (1/2) of the members of the Board of Directors holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Board of Directors present or represented at such meeting.

One or more members of the Board of Directors may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting. The Board of Directors may determine any additional rules regarding the above in its internal regulations.

A written decision, signed by all the members of the Board of Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Directors.

**Art. 12. Resolutions of the Board of Directors.** The resolutions of the Directors shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions adopted by the Directors as well as of the minutes of the general meeting of shareholders, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the one of the Directors.

The resolutions adopted by the single Director shall be documented in writing and signed by the single Director.

**Art. 13. Management Fees and Expenses.** Subject to approval by the general meeting of shareholders, the members of the Board of Directors may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the members of the Board of Directors in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

**Art. 14. Conflicts of Interest.** If any member of the Board of Directors of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such member shall disclose such personal interest to the Board of Directors and shall not consider or vote on any such transaction.

Such transaction and such Director's interest therein shall be disclosed in a special report to the next general meeting of shareholders before any vote by the latter on any other resolution.

If the Board of Directors only comprises one (1) member it suffices that the transactions between the Company and its director, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that a member of the Board of Directors, or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 15. Directors' Liability - Indemnification.** No member of the Board of Directors commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Members of the Board of Directors are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Directors, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having

been director, officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

**Art. 16. Confidentiality.** Even after cessation of their mandate or function, any member of the Board of Directors, as well as any person who is invited to attend a meeting of the Board of Directors, shall not disclose information on the Company, the disclosure of which may have adverse consequences for the Company, unless such divulgation is required (i) by a legal or regulatory provision applicable to sociétés anonymes or (ii) for the public benefit.

**Art. 17. Auditors.** Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be reviewed by one or more statutory auditors, who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved statutory auditor(s), if any, will be appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their number and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders, save in such cases where the approved statutory auditor may, as a matter of Luxembourg law, only be removed for serious causes or by mutual agreement.

#### Chapter IV. - General meeting of shareholders

**Art. 18. Powers of the General Meeting of Shareholders.** The general meeting of shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of shareholders pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

**Art. 19. Annual General Meeting.** The annual general meeting of shareholders will be held on the third Tuesday of November of each year at 10:00 a.m.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 20. Other General Meetings.** The Board of Directors or the statutory auditor(s) (if any) may convene general meetings of shareholders (in addition to the annual general meeting of shareholders). Such meetings must be convened if shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's capital so require.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 21. Notice of General Meetings.** Shareholders will meet upon issuance (including, if appropriate, its publication) of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 22. Attendance - Representation.** All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder. The Board of Directors may determine any conditions that must be fulfilled in order for a shareholder to take part in a general meeting of shareholders.

Shareholders, participating in a general meeting of shareholders by visioconference or any other similar means of telecommunication allowing for their identification, shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy all technical requirements to enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

**Art. 23. Proceedings.** Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Board of Directors or, in their absence, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the bureau of the general meeting.

**Art. 24. Adjournment.** The Board of Directors may forthwith adjourn any general meeting of shareholders by four (4) weeks. The Board of Directors must adjourn a meeting if so required by shareholders representing at least twenty percent (20%) of the Company's issued capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

**Art. 25. Vote.** An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of shareholders resolves to adopt another voting procedure.

The shareholders are authorized to cast their vote by ballot papers («formulaires») expressed in the English language.

Any ballot paper («formulaire») shall be delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post, by special courier service using an internationally recognised courier company at the registered office of the Company or by fax at the fax number of the registered office of the Company.

Any ballot paper («formulaire») which does not bear any of the following indications is to be considered void and shall be disregarded for quorum purposes:

- name and registered office and / or residence of the relevant shareholder;
- total number of shares held by the relevant shareholder in the share capital of the Company and, if applicable, number of shares of each class held by the relevant shareholder in the share capital of the Company;
- agenda of the general meeting;
- indication by the relevant shareholder, with respect to each of the proposed resolutions, of the number of shares for which the relevant shareholder is abstaining, voting in favour of or against such proposed resolution; and
- name, title and signature of the duly authorized representative of the relevant shareholder.

Any ballot paper («formulaire») shall be received by the Company no later than five (5) p.m. (Luxembourg time) on the day on which banks are generally open for business in Luxembourg immediately preceding the day of the general meeting of shareholders. Any ballot paper («formulaire») received by the Company after such deadline shall be disregarded for quorum purposes.

A ballot paper («formulaire») shall be deemed to have been received:

- (a) if delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post or by special courier service using an internationally recognised courier company: at the time of delivery; or
- (b) if delivered by fax: at the time recorded together with the fax number of the receiving fax machine on the transmission receipt.

At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the quorum shall be at least one half (1/2) of all the shares issued and outstanding. If the said quorum is not present at a first meeting, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement. In order for the proposed resolutions to be adopted, and save as otherwise provided by the Laws, a two thirds (2/3rds) majority of the votes cast by the shareholders present or represented is required at any such general meeting.

**Art. 26. Minutes.** The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the members of the bureau present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

#### Chapter V. - Financial year, Financial statements, Distribution of profits

**Art. 27. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of July and ends on the last day of June of each year.

**Art. 28. Adoption of Financial Statements.** The Board of Directors shall prepare, for approval by the shareholders, annual statutory and/or consolidated accounts in accordance with the requirements of the Laws and Luxembourg accounting practice.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the general meeting of shareholders for approval.

**Art. 29. Distribution of Profits.** From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve").

That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits, will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium, to the shareholders, each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

#### Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

**Art. 30. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Board of Directors or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of shareholders, who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

#### Chapter VII. - Applicable law

**Art. 31. Applicable Law.** All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand one hundred euro (EUR 1.100.-).

There being no further business, the meeting is terminated at 6.30 p.m.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the above appearing persons, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-troisième jour de novembre.

Pardevant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Skype Technologies, une société anonyme, constituée et régie selon le droit du Grand Duché du luxembourgeois, ayant son siège social aux 23-29, Rives de Clauven, L-2165 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, le 30 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°367 du 18 février 2006 et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 111.886 (la «Société»). Les statuts furent modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire public résident à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, le 16 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 3 novembre 2010 sous le numéro n°2355.

L'assemblée est déclarée ouverte à 18.15 heures et est présidée par Me Philipp BASLER-GRETIC, avocat, demeurant à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Me Caroline TAUDIÈRE, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Me Maxime BERTOMEU-SAVALLE, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

(i) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Agenda*

1 Modifier l'année sociale de la Société et en conséquence fixer la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires le troisième jeudi du mois de novembre de chaque année, à 10h00;

2 Sous réserve de la modification ci-dessus, (i) clôturer l'année sociale en cours au 31 décembre 2011, (ii) décider qu'une année sociale intermédiaire commencera le 1 janvier 2012 et se terminera le 30 juin 2012, et qu'en conséquence (iii) une nouvelle année sociale commencera le 1 juillet 2012 et se terminera le 30 juin 2013; et

3 Modifier les dispositions des statuts de la Société relatives, entre autres à:

- l'année sociale;
- la date de l'assemblée générale annuelle,
- l'abrogation des différentes catégories d'actions sans modifier le montant total du capital social, la valeur nominale par action, et le nombre total d'actions, chaque action ayant les mêmes droits et obligations,
- la gestion de la Société,
- les assemblées des actionnaires,

et par conséquent, refondre complètement les statuts de la Société, sauf pour l'objet social de la Société qui restera inchangé;

(ii) L'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté et le nombre d'actions détenu par l'actionnaire sont inscrits sur la liste de présence; celle liste de présence, signée par le mandataire de l'actionnaire représenté, le bureau de l'assemblée et le notaire soussigné, restera attachée au présent acte qui sera par la même occasion enregistré auprès des autorités d'enregistrement.

(ii) La procuration de l'actionnaire représenté, signée par le mandataire, le bureau de l'assemblée et le notaire soussigné restera aussi attachée au présent acte.

(iii) L'intégralité du capital social était représenté à l'assemblée et l'actionnaire représenté a déclaré avoir dûment averti et informé de l'ordre du jour avant cette assemblée, et a renoncé à ses droits d'être formellement convoqué.

(iv) En conséquence, l'assemblée a été régulièrement constituée et peut valablement délibéré sur tous les sujets de l'ordre du jour.

(v) L'assemblée générale des actionnaires a, à chaque voix à l'unanimité, adopté les résolutions suivantes:

L'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier l'année sociale de la Société afin qu'elle débute le premier jour de juillet et se termine le dernier jour de juin de chaque année.

L'assemblée générale des actionnaires a de même décidé de fixer chaque année la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires au troisième jeudi de novembre à 10h00.

#### *Seconde résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé (i) de clôturer l'année sociale en cours au 31 décembre 2011, (ii) qu'une année sociale intérimaire commencera le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et se terminera le 30 juin 2012, et qu'en conséquence (iii) une nouvelle année sociale commencera le 1 juillet 2012 et se terminera le 30 juin 2013.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier les dispositions des statuts de la Société relatives, entre autres à:

- l'année sociale,
- la date de l'assemblée générale annuelle,
- l'abrogation des différentes catégories d'actions sans modifier le montant total du capital social, la valeur nominale par action, et le nombre total d'actions, chaque action ayant les mêmes droits et obligations,
- la gestion de la Société, et
- les assemblées des actionnaires,

et par conséquent, refondre complètement les statuts de la Société sauf pour l'objet social de la Société qui restera inchangé.

En conséquence du paragraphe qui précède, l'assemblée générale des actionnaires a en outre décidé que les statuts de la Société auront dorénavant la teneur suivante:

### **Chapitre I<sup>er</sup> . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes une société anonyme (la «Société») régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (les «Lois») et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un actionnaire unique, propriétaire de la totalité des actions, ou plusieurs actionnaires.

La Société adopte la dénomination «Skype Technologies»

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand Duché du Luxembourg ou à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Conseil d'Administration.

### **Art. 3. Objet.**

3.1. La Société a pour objet l'exercice des activités suivantes:

Détenir des participations sous n'importe quelle forme, dans toute sorte d'entreprises, luxembourgeoises ou étrangères, et gérer, contrôler et développer ces participations. La Société peut notamment emprunter des fonds et accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie aux entreprises dans lesquelles elle a un intérêt ou qui ont un intérêt dans la Société;

Acquérir toutes sortes de valeurs mobilières négociables ou non-négociables (y compris celles émises par tout gouvernement ou autre autorité internationale, nationale, ou communale), ainsi que des brevets, des droits d'auteurs et toute autre forme de propriété intellectuelle et droits y attachés, que ce soit par voie de contribution, de souscription, d'option, d'achat ou autre, et les exploiter par vente, transfert, échange, licence ou d'une autre manière;

La Société peut emprunter ou mobiliser des fonds avec ou sans garantie et dans toute devise par l'émission de billets, bons, obligations ou autres;

Offrir ou se procurer toute sorte de prestations de services nécessaires ou utiles à la mise en œuvre des objets cités ci-avant ou en lien direct avec ceux-ci;

La Société peut également offrir son assistance, que ce soit par le biais de prêts, de garanties ou d'autre chose (comprenant mais ne se limitant pas à tout gage ou autre forme de sécurité), à ses filiales ou à des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après dénommées les «Sociétés Apparentées»), ou à toute autre entité;

Étant entendu que la Société ne peut être partie à une transaction qui aurait pour conséquence qu'elle s'engagerait dans toute activité qui serait considérée comme une activité régulée du secteur financier.

3.2. Toute activité exercée par la Société peut être exercée directement ou indirectement à Luxembourg ou ailleurs par le biais de son siège social ou de filiales luxembourgeoises ou étrangères, qui peuvent être ouvertes au public.

3.3. La Société aura tous les pouvoirs nécessaires afin qu'elle puisse accomplir ou développer ses objets, et elle peut entreprendre toute transaction légale, commerciale, technique ou financière et, en général, toute transaction essentielle ou utile pour remplir son objet social ou qui faciliterait l'accomplissement de son objet social dans les domaines décrits ci-dessus.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts pour toute modification des Statuts, et conformément à l'article 31 des Statuts, sans préjudice des dispositions impératives des Lois.

## **Chapitre II. Capital, Actions**

**Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à deux milliards sept cent un millions deux cent quatorze mille sept cent cinquante euros (EUR 2.701.214.750,-) divisé en cent huit millions quarante huit mille cinq cent soixante dix huit (108.048.578) actions, ayant une valeur nominale de vingt cinq euro (EUR 25,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux actions sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

**Art. 6. Actions.** Chaque action donne droit à une voix.

Les actions seront nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires, à l'exception des cas où les Lois exigent des actions nominatives.

Les actions sont librement cessibles.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société.



Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-proprétaires d'actions, les créanciers gagistes et donneurs de gage sur actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Concernant les actions au porteur, la Société doit émettre aux actionnaires concernés des certificats d'actions au porteur dans les formes et avec les mentions imposées par les Lois. La Société peut émettre des certificats d'actions au porteur multiples.

La cession d'actions au porteur s'effectue par la seule remise des certificats d'actions au porteur.

Concernant les actions nominatives, un registre des actionnaires, qui pourra être consulté par tout actionnaire, sera tenu au siège social. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre et de la catégorie de ses actions (s'il y en a), l'indication des paiements effectués sur ces actions ainsi que les cessions des actions avec leur date. Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée. La propriété des actions nominatives résultera des inscriptions dans le registre des actionnaires. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires à leur demande. La Société peut émettre des certificats d'actions nominatives multiples.

Toute cession d'actions nominatives sera inscrite dans le registre des actionnaires par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que conformément aux règles relatives aux cessions de créances définies à l'article 1690 du Code civil luxembourgeois. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

La propriété d'une action emporte de plein droit acceptation des Statuts et des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 7. Rachat d'actions.** La Société peut racheter ses propres actions. L'acquisition et la détention de ses propres actions s'effectuera conformément aux conditions et dans les limites fixées par les Lois.

### Chapitre III. - Conseil d'administration, Commissaires

**Art. 8. Gestion.** La Société est gérée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, lesquels n'auront pas besoin d'être actionnaires (le «Conseil d'Administration»). Si et aussi longtemps que la Société ne comptera qu'un (1) actionnaire, le Conseil d'Administration pourra être composé d'un (1) seul membre.

Les membres du Conseil d'Administration seront élus par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne pourra excéder six (6) ans. Ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision adoptée par l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires pourra décider de qualifier les membres désignés du Conseil d'Administration comme administrateur de catégorie A (les «Administrateurs de Catégorie A») ou administrateur de catégorie B (les «Administrateurs de Catégorie B»).

En cas de vacance d'un poste au Conseil d'Administration, les membres restants du Conseil d'Administration peuvent élire par cooptation un nouvel administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui devra ratifier cette cooptation ou élire un nouveau membre du Conseil d'Administration.

Les actionnaires ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

**Art. 9. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale des actionnaires ou au(x) commissaires(s) relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 10. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société.** Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à une ou plusieurs personnes ou comités de son choix.

Le Conseil d'Administration peut également déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

La rémunération et les autres avantages accordés au(x) personne(s) auxquelles la gestion journalière de la Société a été confiée devront être rapportés annuellement par le Conseil d'Administration à l'assemblée générale des actionnaires.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de l'un des membres du Conseil d'Administration.

Toutefois, si les actionnaires ont qualifié les Administrateurs d'Administrateurs de Catégorie A ou d'Administrateurs de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Administrateur de Catégorie A et d'un Administrateur de Catégorie B.

La Société sera également engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 11. Réunions du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même membre du Conseil d'Administration et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration (le «Secrétaire»).

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil d'Administration, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil d'Administration. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil d'Administration.

Les réunions du Conseil d'Administration se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration pourra déterminer de temps à autre.

Tout membre du Conseil d'Administration pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre membre du Conseil d'Administration comme son mandataire. Tout membre du Conseil d'Administration pourra représenter un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer que si au moins la moitié (1/2) des membres du Conseil d'Administration en fonction est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion. Le Conseil d'Administration pourra déterminer toute autre règle concernant ce qui précède dans son règlement intérieur.

Une décision écrite, signée par tous les membres du Conseil d'Administration, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

**Art. 12. Résolutions du Conseil d'Administration.** Les résolutions des Administrateurs doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites adoptées par les Administrateurs aussi bien que les procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires, destinés à être produit en justice ou ailleurs, pourront être signés par l'un des Administrateurs.

Les résolutions adoptées par l'Administrateur unique seront consignées par écrit et signées par l'Administrateur unique.

**Art. 13. Rémunération et Dépenses.** Sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires, les membres du Conseil d'Administration peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 14. Conflits d'Intérêt.** Si un membre du Conseil d'Administration de la Société a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, celui-ci devra en aviser le Conseil d'Administration et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet d'une telle transaction.

Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires dans un rapport spécial et au plus tard avant tout vote ou toute autre décision.

Si le Conseil d'Administration comprend un membre unique, il suffit qu'il soit fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un membre du Conseil d'Administration ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel,

ou est administrateur, associé, membre, actionnaire, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas, en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

**Art. 15. Responsabilité des Administrateurs – Indemnisation.** Les membres du Conseil d'Administration n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les membres du Conseil d'Administration sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserà tout membre du Conseil d'Administration, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur, de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

**Art. 16. Confidentialité.** Même après la cessation de leur mandat ou fonction, tout membre du Conseil d'Administration, de même que toute personne invitée à participer à une réunion du Conseil d'Administration, ne devra pas dévoiler des informations sur la Société dont la divulgation pourrait avoir des conséquences défavorables pour celle-ci, à moins que cette révélation ne soit exigée par (i) une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou (ii) l'intérêt du public.

**Art. 17. Commissaires – Réviseurs d'entreprises agréés.** Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, devront être contrôlés par un ou plusieurs commissaires, qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes actionnaires.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s), s'il y en a, seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires, à l'exception des réviseurs d'entreprises agréés qui peuvent seulement, par dispositions du droit luxembourgeois, être révoqués pour motifs graves ou d'un commun accord.

#### Chapitre IV. - Assemblée générale des actionnaires

**Art. 18. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires.** L'assemblée générale des actionnaires exerce les pouvoirs qui lui sont dévolus par les Statuts et les Lois. L'actionnaire unique exerce les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

**Art. 19. Assemblée Générale Annuelle.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra chaque année le troisième jeudi de novembre à 10h00.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 20. Autres Assemblées Générales.** Le Conseil d'Administration ou le(s) commissaire(s) (s'il y en a) peuvent convoquer des assemblées générales d'actionnaires (en plus de l'assemblée générale annuelle des actionnaires). De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société le demandent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendront au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand Duché du Luxembourg et pourront se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Conseil d'Administration, le requièrent.

**Art. 21. Convocation des Assemblées Générales.** Les actionnaires se réuniront après envoi (y compris, si nécessaire, publication) d'une convocation conformément aux Statuts ou aux Lois.

La convocation envoyée aux actionnaires indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des actionnaires. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'actionnaires doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

**Art. 22. Présence - Représentation.** Tous les actionnaires sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale d'actionnaires.

Un actionnaire peut prendre part à toute assemblée générale des actionnaires en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a besoin d'être lui-même actionnaire. Le Conseil d'Administration peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation d'un actionnaire aux assemblées générales des actionnaires.

Les actionnaires participant à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou toute autre méthode de télécommunication similaire permettant leur identification, seront considérés comme présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces méthodes de télécommunication doivent satisfaire à toutes les exigences techniques afin de permettre la participation effective à l'assemblée et les délibérations de l'assemblée doivent être retransmises de manière continue.

**Art. 23. Procédure.** Toute assemblée générale des actionnaires est présidée par le Président ou par une personne désignée par le Conseil d'Administration ou, en leur absence, par l'assemblée générale des actionnaires.

Le Président de l'assemblée générale des actionnaires désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires élit un (1) scrutateur parmi les actionnaires participant à l'assemblée générale des actionnaires.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

**Art. 24. Prorogation.** Le Conseil d'Administration peut proroger séance tenante toute assemblée générale des actionnaires à quatre (4) semaines. Le Conseil d'Administration doit le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital émis de la Société.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà adoptée.

L'assemblée générale des actionnaires prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

**Art. 25. Vote.** Une liste de présence indiquant le nom des actionnaires et le nombre des actions pour lesquelles ils votent est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter une autre procédure de vote.

Les actionnaires sont autorisés à exprimer leurs votes au moyen de formulaires rédigés en langue anglaise.

Tout formulaire devra être remis en main propre contre décharge, ou envoyé par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue, au siège social de la Société ou adressé par fax au numéro de fax du siège social de la Société.

Tout formulaire de vote qui ne comporte pas l'une des mentions ou indications suivantes doit être considéré comme nul et ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum:

- nom et siège social et/ou résidence de l'actionnaire concerné;
- nombre total d'actions détenues par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société et, si nécessaire, le nombre d'actions de chaque catégorie détenu par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société;
- ordre du jour de l'assemblée générale;
- indication par l'actionnaire concerné, pour chacune des résolutions proposées, du nombre d'actions pour lesquelles l'actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre la résolution proposée; et
- nom, titre et signature du représentant dûment autorisé de l'actionnaire concerné.

Tout formulaire devra être reçu par la Société au plus tard à dix-sept (17) heures, heure de Luxembourg, le jour ouvrable à Luxembourg précédant immédiatement le jour de l'assemblée générale des actionnaires. Tout formulaire reçu par la Société après cette date limite ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum.

Un formulaire sera considéré comme ayant été reçu:

(a) s'il a été remis en main propre contre décharge, par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue; à l'heure de la remise;

ou

(b) s'il a été délivré par fax, à l'heure indiquée avec le numéro de fax sur le rapport de transmission de l'appareil ayant reçu le fax.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de

majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) de toutes les actions émises. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis. Afin d'adopter les résolutions proposées, et sauf disposition contraire des Lois, une majorité des deux tiers (2/3) des votes exprimés par les actionnaires présents ou représentés est exigée à cette assemblée générale.

**Art. 26. Procès-Verbaux.** Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires sont signés par les membres du bureau et peuvent être signés par tous les actionnaires ou mandataires d'actionnaires qui en font la demande.

#### Chapitre V. - Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

**Art. 27. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le premier jour de juillet de chaque année et s'achève le dernier jour de juin de chaque année.

**Art. 29. Approbation des Comptes Annuels.** Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels et/ou les comptes consolidés, pour approbation par les actionnaires, conformément aux dispositions des Lois et à la pratique comptable luxembourgeoise.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis à l'assemblée générale des actionnaires pour approbation.

**Art. 30. Distribution des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale») conformément à la loi. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux actionnaires, chaque action donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, le Conseil d'Administration peut procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux actionnaires. Le Conseil d'Administration déterminera le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

#### Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

**Art. 31. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles fixées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par le Conseil d'Administration ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommée par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) actionnaire(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

#### Chapitre VII. - Loi applicable

**Art. 32. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, et en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimés approximativement à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 18.30 heures.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg par le notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par leurs noms, prénoms usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: Ph. Basler-Gretic, C. Taudière, M. Bertomeu-Savalle, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 28 novembre 2011. Relation: RED/2011/2528. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Releveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 28 novembre 2011.

Référence de publication: 2011174458/807.

(110202711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

---

**Lejoh Holding S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 146.595.

—  
- Monterey Audit Sàrl, agent domiciliataire, dénonce le siège social de la société

Lejoh Holding S.A.

R.C.S. Luxembourg B 146.595

et domiciliée au 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Philippe GAIN

Gérant

Référence de publication: 2011177166/13.

(110205705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**Lejoh Holding S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 146.595.

—  
- La société MONTEREY AUDIT Sàrl,  
ayant son siège social au 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,  
dénonce son mandat de Commissaire aux Comptes de la société

Lejoh Holding S.A.,

R.C.S. Luxembourg B 146.595.

Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Philippe GAIN

Gérant

Référence de publication: 2011177167/14.

(110205747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**Lisac s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8437 Steinfort, 52A, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 120.676.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 21.12.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011177169/10.

(110206268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**Loca-Air S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 80.449.

—  
Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011177170/10.

(110206291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---



**Lorry-Rail S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle «Scheleck II».  
R.C.S. Luxembourg B 116.141.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA  
L-2530 LUXEMBOURG  
4, RUE HENRI SCHNADT  
Signature

Référence de publication: 2011177173/13.

(110206384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**Loca-Air S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 80.449.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011177171/10.

(110206292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**Loca-Air S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 80.449.

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011177172/10.

(110206293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**Luphar S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 133.416.

- Monterey Audit Sàrl, agent domiciliataire, dénonce le siège social de la société

Luphar S.A.  
R.C.S. Luxembourg B 133.416  
et domiciliée au 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg  
Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Philippe GAIN  
Gérant

Référence de publication: 2011177174/13.

(110205708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**Lutzenberg S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.  
R.C.S. Luxembourg B 116.884.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011177176/10.

(110206645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**Luphar S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 133.416.

- La société MONTEREY AUDIT Sarl,  
ayant son siège social au 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,  
dénonce son mandat de Commissaire aux Comptes de la société

Luphar S.A.,  
R.C.S. Luxembourg B 133.416.

Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Philippe GAIN  
Gérant

Référence de publication: 2011177175/14.

(110205752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

**Lux City Projects S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 1, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 137.306.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale  
ordinaire réunie extraordinairement en date du 15 décembre 2011*

L'assemblée reconduit le mandat d'administrateur de Monsieur Marc VANDE VELDE, avec adresse professionnelle au 1, Place de Paris, L-2314 LUXEMBOURG.

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Julien VANDE VELDE, demeurant 42/GV1, rue Pierre Sorrellan, B-8670 KOKSIJDE, ainsi que de Monsieur Bart VANDE VELDE, demeurant 87, Boonwijkstraat, B-9200 DENDERMONDE, de leur fonction d'administrateur.

L'assemblée nomme Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, en tant que commissaire aux comptes.

Le mandat de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature

Référence de publication: 2011177177/21.

(110205734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

**Sintonia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 77.504.

In the year two thousand and eleven, on the eighth of December.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Valerio Bellamoli, residing in Luxembourg, acting as delegate (the "Delegate") duly appointed by the board of directors (the "Board of Directors") of "SINTONIA S.A." (the "Company"), a société anonyme, having its registered office at 1, Place d'Armes, L-1136 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 77.504, incorporated under the name "Edizione Finance International S.A." by deed of Me Joseph Elvinger, prenamed, on 31 July 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 74 of 1 February 2001. The articles of incorporation have been amended for the last time on 12 July 2011 by deed of Me Joseph Elvinger, prenamed, published in the Mémorial number 2168 of 15 Septembre 2011.

The Delegate, acting in his capacity of delegate of the Board of Directors, requested the notary to record as follows:

(I) The issued capital of the Company is set at one million two hundred and sixty-five thousand nine hundred and eighty-six Euro (EUR 1,265,986.-) represented by one million two hundred and sixty-five thousand nine hundred and eighty-six (1,265,986) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Shares"), all of said shares being fully paid.

(II) Article 5 paragraphs 2 and 3 of the articles of association of the Company provide as follows:

"The authorised un-issued capital of the corporation is set at five hundred and ten thousand four hundred and sixty-one Euro (EUR 510,461.-) to be represented by five hundred and ten thousand four hundred and sixty-one (510,461) shares. The authorised and un-issued share capital and the authorisation to issue shares thereunder, for subscription in one or more tranches, has been granted with the right for exclusion of any pre-emptive subscription rights and is valid for a period starting on January 15, 2008 and ending five (5) years after the date of publication of the minutes of the extraordinary general meeting of shareholders of the corporation held on January 15, 2008 in the Mémorial and it may be amended or renewed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these articles of association or, as the case may be, by the applicable Laws for any amendment of these articles of association.

The board of directors or delegate(s) duly appointed by the board of directors, may from time to time issue such shares within the authorised share capital in one or several successive tranches at such times and on such terms and conditions (including, but not limited to, the issue price, the existence and amount of a share premium, the form of payment (in cash or in kind)) as the board of directors or its delegate(s) shall resolve in accordance with the provisions and requirements of any Relevant Agreement."

(III) On the basis of the authority granted by the beforementioned article, the Board of Directors of the Company resolved, by a decision of 28 October 2011 (an extract of which shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities), to approve the issue of shares within the authorised share capital while suppressing the pre-emptive subscription rights of shareholders in connection with such issue.

The Board further resolved to grant full powers to, among others, the Delegate to take all the appropriate actions required or useful to implement the above resolution.

(IV) The Delegate resolved, by a decision dated 21 November 2011 (a copy of which shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities), to proceed within the authorised share capital to an increase of the issued capital without any pre-emptive subscription rights of seventy-one thousand five hundred and sixty-four Euro (EUR 71,564.-) against a contribution in cash of the same amount to the share capital, together with a contribution to the share premium account in the amount of two hundred and fifty-one million nine hundred seventy-six thousand eight hundred and forty-four Euro (EUR 251,976,844), and consequently to issue seventy-one thousand five hundred and sixty-four (71,564) new shares of a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Share Capital Increase").

(V) As a consequence of the above, the issued share capital of the Company has been increased from one million two hundred and sixty-five thousand nine hundred and eighty-six Euro (EUR 1,265,986.-) to one million three hundred thirty-seven thousand five hundred and fifty Euro (EUR 1,337,550) represented by one million three hundred thirty-seven thousand five hundred and fifty (1,337,550) shares, by the issue of seventy-one thousand five hundred and sixty-four (71,564) shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each. A total of two hundred and fifty-one million nine hundred seventy-six thousand eight hundred and forty-four Euro (EUR 251,976,844.-) is being contributed to the share premium account. Evidence of the contribution has been shown to the undersigned notary.

(VI) The Delegate then requested the notary to record the Share Capital Increase and that as a result of such Share Capital Increase, the first two paragraphs of article 5 of the articles of association are amended so as to read as follows: "The issued corporate capital is set at one million three hundred thirty-seven thousand five hundred and fifty Euro (1,337,550.-), represented by 1,337,550 (one million three hundred thirty-seven thousand five hundred and fifty) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each fully paid up.

The authorised un-issued capital of the corporation is set at four hundred thirty-eight thousand eight hundred and ninety-seven Euro (EUR 438,897.-) to be represented by four hundred thirty-eight thousand eight hundred and ninety-seven (438,897) shares. The authorised and un-issued share capital and the authorisation to issue shares thereunder, for subscription in one or more tranches, has been granted with the right for exclusion of any pre-emptive subscription rights and is valid for a period starting on January 15, 2008 and ending five (5) years after the date of publication of the minutes of the extraordinary general meeting of shareholders of the corporation held on January 15, 2008 in the Memorial and it may be amended or renewed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these articles of association or, as the case may be, by the applicable Laws for any amendment of these articles of association."

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of capital are estimated at seven thousand Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, it signed together with us, the notary, the present original deed.

**Follows the french translation:**

L'an deux mille onze, le huit décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

M. Valerio Bellamoli, demeurant à Luxembourg, agissant en tant que délégué (le «Délégué») dûment nommé par le conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») de «SINTONIA S.A.» (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social à 1, Place d'Armes, L-1136 Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 77.504, constituée sous la dénomination de «Edizione Finance International S.A.» suivant acte du Me Joseph Elvinger du 31 juillet 2000, prénommé, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 74 du 1<sup>er</sup> février 2001. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 12 juillet 2011 suivant acte du Me Joseph Elvinger, prénommé, publié au Mémorial numéro 2168 du 15 septembre 2011.

Le Délégué, agissant en sa qualité de délégué du Conseil d'Administration de la Société a requis le notaire d'acter comme suit:

(I) Le capital émis de la Société est fixé à un million deux cent soixante-cinq mille neuf cent quatre-vingt-six euros (EUR 1.265.986,-) représenté par un million deux cent soixante-cinq mille neuf cent quatre-vingt-six (1.265.986) d'actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les «Actions»), toutes ces Actions étant entièrement libérées.

(II) Les alinéas 2 et 3 de l'article 5 des statuts de la Société prévoient ce qui suit:

«Le capital autorisé non émis de la société est fixé à cinq cent dix mille quatre cent soixante et un euros (EUR 510.461,-) et sera représenté par cinq cent dix mille quatre cent soixante et un (510.461) actions. Le capital social autorisé et non émis, ainsi que l'autorisation d'émettre des actions dans ce cadre à souscrire en une ou plusieurs tranches, sont octroyés avec le droit d'exclure tout droit de préemption à la souscription. Cette autorisation est valable à compter du 15 janvier 2008 pendant cinq (5) ans après la date de publication au Mémorial du compte-rendu de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 15 janvier 2008; cette autorisation peut être amendée ou renouvelée par résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée dans le respect du quorum et des règles de majorité prévues par les présents statuts ou, le cas échéant, par les Lois en vigueur concernant l'amendement des présents statuts.

Le conseil d'administration ou le(s) délégué(s) dûment désigné(s) par le conseil d'administration peut (peuvent), de temps en temps, émettre de telles actions du capital social autorisé, en une ou plusieurs tranches successives, aux moments et selon les modalités (y compris, à titre non limitatif, le prix d'émission, l'existence et le montant d'une prime d'émission, la forme de paiement (en espèces ou en nature)) que le conseil d'administration ou son(s) délégué(s) décideront conformément aux dispositions et aux exigences de toute Convention Pertinente.»

(III) Sur base du pouvoir conféré à l'article précédemment cité, le Conseil d'Administration de la Société a décidé, par décision du 28 octobre 2011 (dont un extrait restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement), d'approuver l'émission d'actions dans les limites du capital social autorisé tout en supprimant les droits de souscription préférentiels des actionnaires en relation avec cette émission.

Le Conseil a ensuite décidé de conférer tous les pouvoirs au Délégué, entre autres, afin de prendre toutes les mesures appropriées requises ou utiles pour mettre en œuvre la résolution ci-dessus.

(IV) Le Délégué a décidé, par décision datée du 21 novembre 2011 (dont une copie restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement), de procéder dans les limites du capital social autorisé à une augmentation du capital émis sans droit de souscription préférentiel de soixante-onze mille cinq cent soixante-quatre euros (EUR 71.564,-) en contrepartie d'un apport en numéraire du même montant au capital social, ainsi que d'un apport au compte prime d'émission d'un montant de deux-cent cinquante-et-un millions neuf cent soixante-seize mille huit cent quarante-quatre euros (EUR 251.976.844,-) et d'émettre en conséquence soixante-onze mille cinq cent soixante-quatre (71.564) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (l'«Augmentation du Capital Social»).

(V) En conséquence de ce qui précède, le capital social émis de la Société a été augmenté d'un montant d'un million deux cent soixante-cinq mille neuf cent quatre-vingt-six euros (EUR 1.265.986,-) à un montant d'un million trois cent trente-sept mille cinq cent cinquante euros (EUR 1.337.550,-) représenté par un million trois cent trente-sept mille cinq cent cinquante (1.337.550) actions, suite à une émission de soixante-onze mille cinq cent soixante-quatre (71.564) actions, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune. Un montant total de deux-cent cinquante et un millions neuf cent soixante-seize mille huit cent quarante-quatre euros (EUR 251.976.844,-) est alloué au compte de la prime d'émission. La preuve de l'apport a été montrée au notaire soussigné.

(VI) Le Délégué a ensuite requis le notaire d'acter l'Augmentation du Capital Social et qu'en conséquence de cette Augmentation du Capital Social, les deux premiers paragraphes de l'article 5 des statuts sont modifiés pour avoir la teneur suivante:

«Le capital social émis est fixé à un million trois cent trente-sept mille cinq cent cinquante euros (EUR 1.337.550,-) représenté par un million trois cent trente-sept mille cinq cent cinquante (1.337.550) actions d'une valeur nominale égale à un euro (EUR 1,-), chacune étant entièrement libérée.

Le capital autorisé non émis de la société est fixé à quatre cent trente-huit mille huit cent quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 438.897) et sera représenté par quatre cent trente-huit mille huit cent quatre-vingt-dix-sept (438.897) actions. Le capital social autorisé et non émis, ainsi que l'autorisation d'émettre des actions dans ce cadre à souscrire en une ou plusieurs tranches, sont octroyés avec le droit d'exclure tout droit de préemption à la souscription. Cette autorisation est valable à compter du 15 janvier 2008 pendant cinq (5) ans après la date de publication au Mémorial du compte-rendu de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 15 janvier 2008; cette autorisation peut être amendée ou renouvelée par résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée dans le respect du quorum et des règles de majorité prévues par les présents statuts ou, le cas échéant, par les Lois en vigueur concernant l'amendement des présents statuts.»

#### Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de son augmentation de capital sont estimés à sept mille Euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: V. BELLAMOLI, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 12 décembre 2011. Relation: LAC/2011/55156. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 12 décembre 2011.

Référence de publication: 2011174492/161.

(110202798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

---

#### **Lux-Energy Solar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8047 Strassen, 58, rue de la Victoire.

R.C.S. Luxembourg B 162.443.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 21 décembre 2011.

Patrick SERRES

Notaire

Référence de publication: 2011177179/12.

(110205702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

#### **Manor Care Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 144.580.

Il résulte des résolutions prises par les actionnaires de la Société en date du 30 novembre 2011:

- que les actionnaires ont accepté la démission de Mr Jens Hoellermann en tant que membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 30 novembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2011.

Manor Care Luxco S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011177180/15.

(110206313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**Marelle Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.  
R.C.S. Luxembourg B 131.548.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 21 décembre 2011.  
Référence de publication: 2011177181/10.  
(110206370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**MidOcean Holdco (LAF) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 497.675,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 108.693.

*Extrait des résolutions des associés*

En date du 17 novembre 2011, les associés de la Société ont décidé de renouveler le mandat de Pricewaterhouse-Coopers S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2007 pour une durée indéterminée.

Les associés ont également décidé de démissionner PricewaterhouseCoopers S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet au 17 novembre 2011.

Les associés de la Société ont décidé de nommer KPMG Luxembourg, une société à responsabilité limitée, ayant pour adresse 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.133 avec effet immédiat en tant que réviseur d'entreprises agréé. Son mandat se terminera lors de l'approbation des comptes annuels au 31 juillet 2011.

Les associés ont pris connaissance du changement d'adresse de Monsieur Andrew Spring, gérant de la Société, au 320, Park Avenue, 16<sup>th</sup> Floor, USA -10022 New York, Etats Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2011177182/24.

(110206267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**Macrom S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 71.354.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 19 décembre 2011. Signature.

Référence de publication: 2011177183/10.

(110206357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**Made 4 You S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5471 Wellenstein, 42, rue de Remich.  
R.C.S. Luxembourg B 65.593.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Signature.

Référence de publication: 2011177184/10.

(110206196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---



**Madison Touche S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 135.548.

—  
- Monterey Audit Sàrl, agent domiciliataire, dénonce le siège social de la société

Madison Touche S.A.

R.C.S. Luxembourg B 135.548

et domiciliée au 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Philippe GAIN

*Gérant*

Référence de publication: 2011177185/13.

(110205678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

**Madison Touche S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 135.548.

—  
- La société MONTEREY AUDIT Sàrl,  
ayant son siège social au 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,  
dénonce son mandat de Commissaire aux Comptes de la société

Madison Touche S.A.,

R.C.S. Luxembourg B 135.548.

Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Philippe GAIN

*Gérant*

Référence de publication: 2011177186/14.

(110205738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

**Maso Design S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 52.854.

—  
- Monterey Audit Sàrl, agent domiciliataire, dénonce le siège social de la société

Maso Design S.A.

R.C.S. Luxembourg B 52.854

et domiciliée au 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Philippe GAIN

*Gérant*

Référence de publication: 2011177187/13.

(110205684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

**Menuiserie Schmit Claude S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8279 Holzem, 28, route de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 72.389.

—  
Les comptes annuels au 31-12-2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SCHMIT Claude

*Le gérant*

Référence de publication: 2011177193/11.

(110206445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

**Maso Design S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 52.854.

—  
- La société MONTEREY AUDIT Sàrl,  
ayant son siège social au 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,  
dénonce son mandat de Commissaire aux Comptes de la société

Maso Design S.A.,  
R.C.S. Luxembourg B 52.854.

Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Philippe GAIN  
Gérant

Référence de publication: 2011177188/14.

(110205740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

**Nilo Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 79.680.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011177196/10.

(110206614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

**Medit I.C. Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 86.475.

## EXTRAIT

—  
Il résulte du procès-verbal de la Réunion du conseil d'Administration, tenue en date du 03 octobre 2011,  
que le siège social de la société a été transféré:

- du 7, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg
- au 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg

Pour extrait conforme  
Signature

Référence de publication: 2011177191/14.

(110206588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

**Medit I.C. Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 86.475.

## EXTRAIT

—  
Il résulte du procès-verbal de la l'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue en date du 17 janvier 2011,  
Qu'à été nommée, en qualité d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Francisco BENAVENTE, son mandat  
se terminant lors de l'année 2016:

- Madame Marie Paul VAN WAELEM, avec adresse professionnelle au 11A boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg.

Pour extrait conforme  
Signature

Référence de publication: 2011177192/14.

(110206613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

**Notrine S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 68.137.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011177197/10.

(110206621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**MPM Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8422 Steinfort, 46, rue de Hobscheid.  
R.C.S. Luxembourg B 142.165.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA  
L-2530 LUXEMBOURG  
4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2011177194/13.

(110206389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**Panarea S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 18, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 83.118.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2011.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2011177208/12.

(110206390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**Parc du Canal Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 130.230.

*Extrait des résolutions des associés datées du 19 décembre 2011*

Les associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

\* Monsieur Frederik Christiaan Johannes KUIPER en qualité de Gérant de la Société et ce avec effet au 28 novembre 2011;

- de nommer:

\* Madame Sharon CALLAHAN, née le 19 octobre 1966 à New York, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de la Société et ce avec effet au 28 novembre 2011 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Sharon CALLAHAN

*Gérant*

Référence de publication: 2011177209/20.

(110205649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**Matrice International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 80.362.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 28 novembre 2011*

Fortunato CAUZZO, Expert-comptable, dorénavant domicilié professionnellement à L-1660 Luxembourg, 60 Grand-rue, est nommé Administrateur en remplacement de Claude PIRON, Employé privé, démissionnaire.

Albino ANDRESINI, employé privé, demeurant à L-4580 Differdange 105 rue de Hussigny et Mohammed KARA, Expert comptable, dorénavant domicilié professionnellement à L-1660 Luxembourg 60 Grand-rue sont renommés Administrateur.

Mohammed KARA est reconduit comme Administrateurs délégués, avec pouvoir de signature individuel.

Madeleine SARLETTE, Expert-Comptable dorénavant domicilié professionnellement à L-1660 Luxembourg, 60 Grand-rue est renommé Commissaire aux compte.

Tous ces mandats sont pour un terme de six, soit jusqu'à l'assemblée de 2017.

Pour extrait sincère et conforme

EASIT S.A.

Signature

Référence de publication: 2011177189/21.

(110205884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**New Sun Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 115.047.

—  
RECTIFICATIF

Le bilan rectificatif au 31/12/2010 (rectificatif du dépôt de bilan au 31/12/2010 enregistré et déposé le 07/07/2011 n° L110107449; référence de publication 2011095098/10) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011177195/13.

(110206638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---

**VBS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 54.277.

—  
*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire de la Société en date du 8 Décembre 2011*

Les actionnaires ont décidé de nommer:

- Monsieur Andrew Lugg, résidant Chrummwisstrasse 21, CH-8700 Kuesnacht, en Suisse avec effet au 19 Décembre 2011 pour une durée déterminée jusqu'à 30 Avril 2012, en tant qu'administrateur de la Société.

Depuis 19 Décembre 2011, les administrateurs de la Société sont:

- Madame Karin Zenger;

- Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A.;

- Monsieur Andrew Lugg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011177255/18.

(110206194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

---